

**Droit d'auteur et usage des documents**

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis, ainsi qu'avec les autres disciplines.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

No.	Description	Date
2	POUR ADDENDA A01	2023-12-12
1	POUR APPEL D'OFFRES	2023-11-28

**Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.**  
 info@btaa.ca  
 www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame  
 Bureau 301  
 Repentigny  
 Québec J6A 2T4  
 T 450.585.7150  
 F 450.585.7154

1982, ch. du Village  
 Mont-Tremblant  
 Québec J8E 1K4  
 T 819.681.7100  
 F 819.681.7039



**Projet**  
 CHSLD SAINT-GEORGES  
 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
 BUANDERIE, SALON DE COIFFURE ET  
 TOILETTES

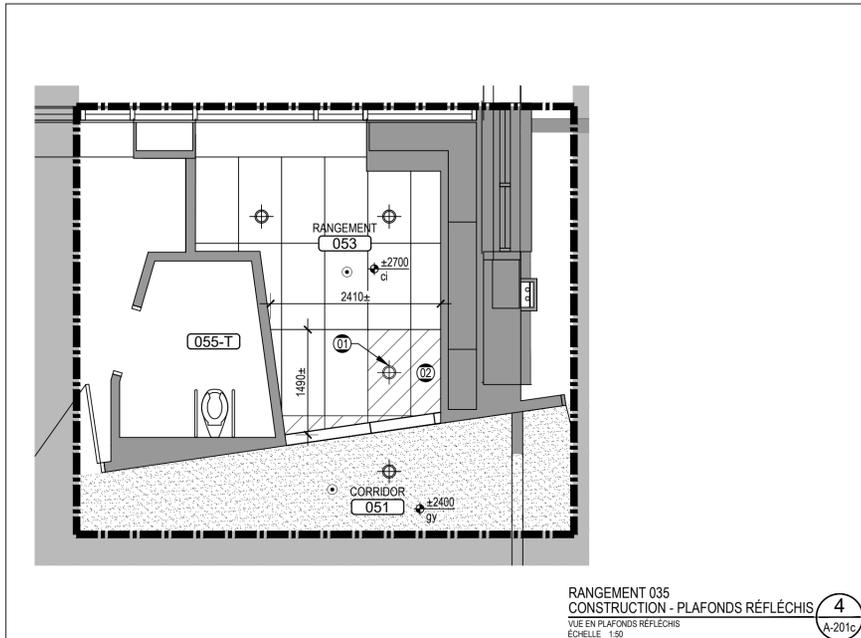
**Adresse**  
 3550 RUE SAINT-URBAIN  
 MONTRÉAL (QC) H2X 4C5

**Dossier**  
 23025

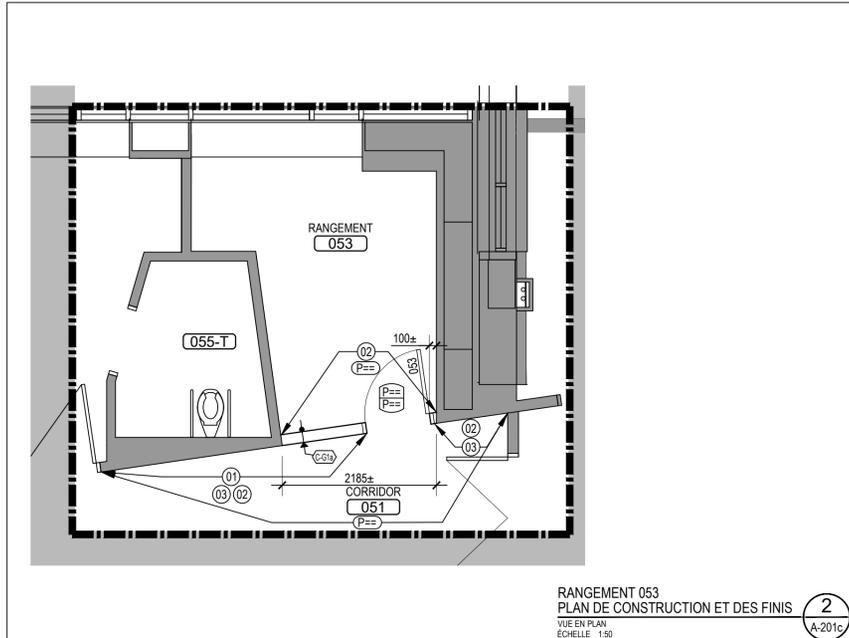
**Client**  
 GROUPE ROY SANTÉ

**Titre**  
 PLAN DE MOBILISATION  
 REZ-DE-CHAUSSÉE

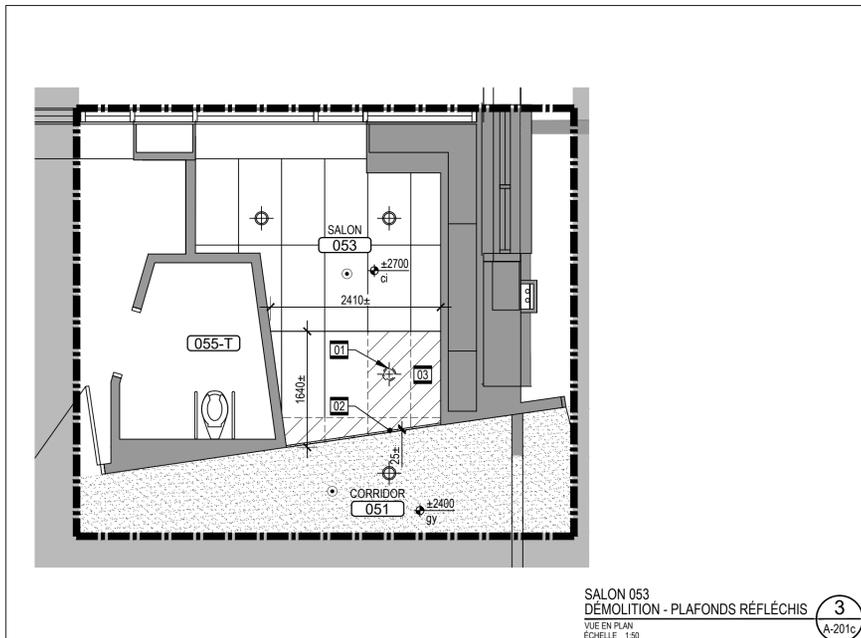
Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
M.P.C. / S.G.	M.P. / S.G.	J.T. / S.G.
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-002B	



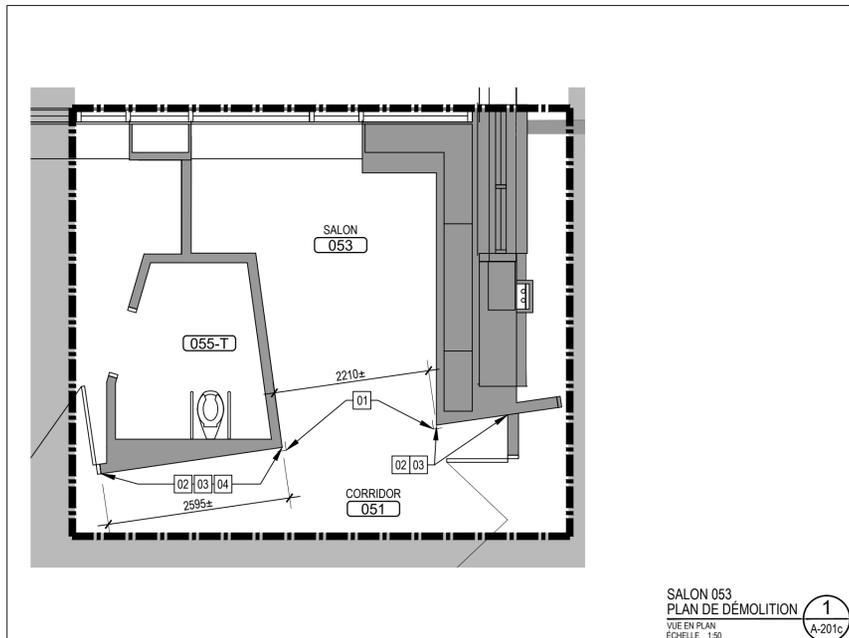
RANGEMENT 053  
CONSTRUCTION - PLAFONDS RÉFLÉCHIS 4  
VUE EN PLAFONDS RÉFLÉCHIS  
ÉCHELLE 1:50  
A-201c



RANGEMENT 053  
PLAN DE CONSTRUCTION ET DES FINIS 2  
VUE EN PLAN  
ÉCHELLE 1:50  
A-201c



SALON 053  
DÉMOLITION - PLAFONDS RÉFLÉCHIS 3  
VUE EN PLAN  
ÉCHELLE 1:50  
A-201c



SALON 053  
PLAN DE DÉMOLITION 1  
VUE EN PLAN  
ÉCHELLE 1:50  
A-201c

**NOTES GÉNÉRALES - PLAFONDS RÉFLÉCHIS - CONSTRUCTION**

1. POUR LES TYPES DE PLAFONDS ET DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE A-001.
2. LES ZONES D'INTERVENTION INDIQUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES. SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).
3. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES FIXÉS AUX PLAFONDS DES PIÈCES AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX SERONT À RÉINSTALLER, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. TOUTS LES CARREAUX INSONORISANTS ET OSSATURE DE SUSPENSION EXISTANTS ABÎMÉS PAR LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE REMPLACÉS.
5. RÉPARER ET RAGRÉER LES SURFACES DE PLAFONDS EXISTANTES EN PLAQUE DE PLÂTRE DANS LES ZONES DES TRAVAUX, TEL QUE L'EXISTANT, AVANT DE PEINDRE.
6. LES TRAPPES D'ACCÈS, GRILLES DE VENTILATION ET AUTRES ÉQUIPEMENTS APPARENTS DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES PLAFONDS ADJACENTS.
7. LA PEINTURE DU PLAFOND DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE AVANT L'INSTALLATION DE TOUTS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES (VOIR ING.).
8. UN DÉGAGEMENT MINIMUM DE 150mm± EST REQUIS AU-DESSUS DE LA TRAME DU PLAFOND ACOUSTIQUE POUR PERMETTRE L'ENLÈVEMENT DES CARREAUX SANS LES ABÎMER.
9. AUCUN CÂBLE DE SUSPENSION DE LA TRAME DE PLAFOND ACOUSTIQUE NE POURRA ÊTRE COUPÉ, AFIN DE PRÉSERVER LA RECTITUDE DU PLAFOND.

**NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION**

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201C SEULEMENT.

- 01 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE EXISTANT À RÉINSTALLER.
- 02 CARREAUX INSONORISANTS À MODIFIER ET À RÉINSTALLER.

**NOTES GÉNÉRALES - PLAFONDS RÉFLÉCHIS - DÉMOLITION**

1. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES FIXÉS AUX PLAFONDS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTÉLER ET À RÉINSTALLER, SAUF INDICATION CONTRAIRE. À COORDONNER AVEC PROPRIÉTAIRE.
2. LES ZONES D'INTERVENTION INDIQUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS DISCIPLINES. SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).
3. ENLEVER LES CARREAUX ACOUSTIQUES DE PLAFONDS EXISTANTS, EFFECTUER LES TRANCHÉES DANS LES PLAFONDS DE PLAQUE DE PLÂTRE ET LES OUVERTURES DANS LES CLOISONS NÉCESSAIRES POUR LES TRAVAUX MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES OU DE PROTECTION INCENDIE (VOIR ING.).

**NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION**

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201C SEULEMENT.

- 01 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE À RETIRER ET À ENTREPOSER POUR RÉINSTALLER.
- 02 DÉMOLIR LA SECTION DE LA RETOMBÉE DE PLAQUE DE PLÂTRE QUI EXCÈDE DANS LE LOCAL 053.
- 03 CARREAU INSONORISANT ET OSSATURE DE SUSPENSION EXISTANTS À DÉMANTÉLER ET À RÉCUPÉRER.

**NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION**

1. VOIR LA FEUILLE A-010 POUR LES DÉTAILS ET CLOISONS TYPES.
2. RECONSTRUIRE TOUTES LES SURFACES EN PLAQUES DE PLÂTRE, SUIVANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, DE MÊME ÉPAISSEUR QUE L'EXISTANT.
3. RAGRÉER LES MURS ET LES PLAFONDS EXISTANTS EN PLAQUES DE PLÂTRE ADJACENTS AUX ZONES DE TRAVAUX DE DÉMOLITION, TEL QUE L'EXISTANT.
4. LORS D'INTERVENTIONS MURALES, PRÉVOIR TOUTS LES SCÈLÈMENTS COUPE-FEU HOMOLOGUÉS AUX ENDOITS OU UNE SÉPARATION COUPE-FEU EST INDICÉE, VOIR FEUILLE A-003.
5. AUX ENDOITS OÙ DE LA CÉRAME MURALE EST SPÉCIFIÉE, REMPLACER LES SURFACES EXISTANTES ET NOUVELLES EN PLAQUES DE PLÂTRE PAR UN PANNEAU D'APPUI POUR CARRELAGE DE MÊME ÉPAISSEUR.
4. DANS LA BUANDERIE (RJS7) SEULEMENT, LES NOUVELLES SURFACES EN PLAQUES DE PLÂTRE SERONT DE TYPE RÉSISTANTES AUX IMPACTS.
5. AJOUTER DES FOND D'ANCRAGE, ENTRE LES COLOMBAGES MÉTALLIQUES EXISTANTS, POUR L'INSTALLATION DE TOUTS LES NOUVEAUX MOBILIERS INTÉGRÉS ET ACCESSOIRES À RÉINSTALLER.
6. PROLONGER LES NOUVELLES PLAQUES DE PLÂTRE DE 150mm MIN. AU-DELÀ DES NOUVEAUX PLAFONDS FINIS.
7. NETTOYER, RAGRÉER ET PRÉPARER TOUTES LES SURFACES DU PONTAGE ET/OU DE LA DALLE DE BÉTON POUR RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHER SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS. À TOUTS LES CHANGEMENTS DE FINIS, INSTALLER UNE MOULURE DE TRANSITION EN ALUMINIUM.
8. AUX ENDOITS OÙ UN REVÊTEMENT MURAL EST PRÉVU (VOIR SÉRIE A-280), LA RECTITUDE DES MURS EN CLOISONS SÈCHES DOIT ÊTRE ASSURÉE AFIN D'OBTENIR UNE QUALITÉ D'EXÉCUTION DANS LA POSE DES REVÊTEMENTS.

**NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION**

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201C SEULEMENT.

- 01 MAIN-COURANTE EN BOIS À MODIFIER ET À RÉINSTALLER.
- 02 NOUVELLE PLINTE DE CAOUTCHOUC SUR TOUTE LA LONGUEUR AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX, DE LA MÊME COULEUR QUE L'EXISTANTE.
- 03 PROTECTEUR MURAL DANS LE BAS DU MUR À MODIFIER ET À RÉINSTALLER.

**NOTES GÉNÉRALES - DÉMOLITION**

1. SANS S'Y LIMITER, TOUTS LES ÉQUIPEMENTS, LES ACCESSOIRES, LA SIGNALISATION ET AUTRES ITEMS EXISTANTS PRÉSENTS DANS LA ZONE DES TRAVAUX SERONT À DÉMANTÉLER, ENTREPOSER ET RÉINSTALLER, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
2. LORS DE LA DÉMOLITION D'UN FINI DE PLANCHER EN CARREAUX OU EN TUILLES, TOUJOURS DÉMOLIR JUSQU'À UN JOINT (TUILE PLEINE) SAUF INDICATION CONTRAIRE.
3. ENLEVER TOUTS LES FINIS DE PLANCHER ET TOUTS LES MATÉRIAUX DE POSE (COLLE, MORTIER, ETC.) INDIQUÉS À DÉMOLIR JUSQU'À LA DALLE DE BÉTON. ENLEVER TOUTES LES PLINTHES AU PÉRIMÈTRE DES LOCAUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DES FINIS DE PLANCHER.
4. SUITE AU RETRAIT DES FINIS DE PLANCHER, SCARIFIER ET/OU MEULER AFIN DE PRÉPARER LA SURFACE DE LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE POUR LE NOUVEAU FINI SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.
5. TOUTS LES ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS INDIQUÉS "À RETIRER, ENTREPOSER POUR RÉINSTALLER" DOIVENT ÊTRE MANIPULÉS AVEC SOIN ET PROTÉGÉS DURANT L'ENTREPOSAGE.

**NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION**

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201C SEULEMENT.

- 01 PROTECTEUR DE COIN À RETIRER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.
- 02 PLINTE DE CAOUTCHOUC À DÉMOLIR SUR TOUTE LA LONGUEUR DU MUR AFFECTÉ PAR LES TRAVAUX.
- 03 PROTECTEUR MURAL DANS LE BAS DU MUR À ENLEVER, ENTREPOSER ET À MODIFIER.
- 04 MAINS-COURANTES EN BOIS À ENLEVER, ENTREPOSER ET À MODIFIER.

Bergeron Thoun Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou par leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thoun Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis, ainsi qu'avec les autres disciplines.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
2	POUR ADDENDA A01
1	POUR APPEL D'OFFRES

**Bergeron Thoun Associés Architectes Inc.**  
 440, rue Notre-Dame  
 Bureau 301  
 Repentigny  
 Québec, J6A 2T4  
 T 450.585.7150  
 F 450.585.7154  
 1982, ch. du Village  
 Mont-Tremblant  
 Québec J8E 1K4  
 T 819.681.7100  
 F 819.681.7039  
 info@btaa.ca  
 www.btaa.ca



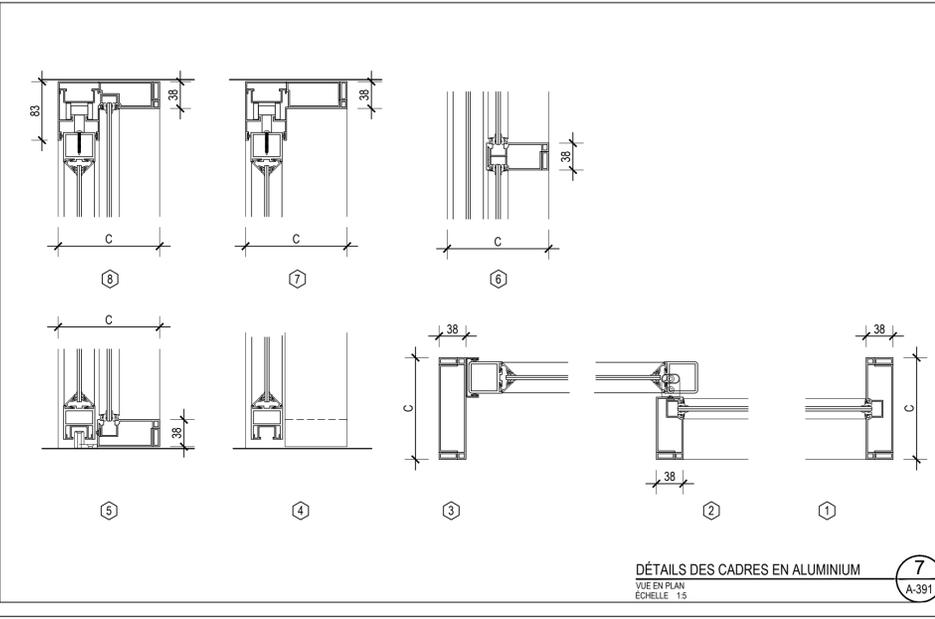
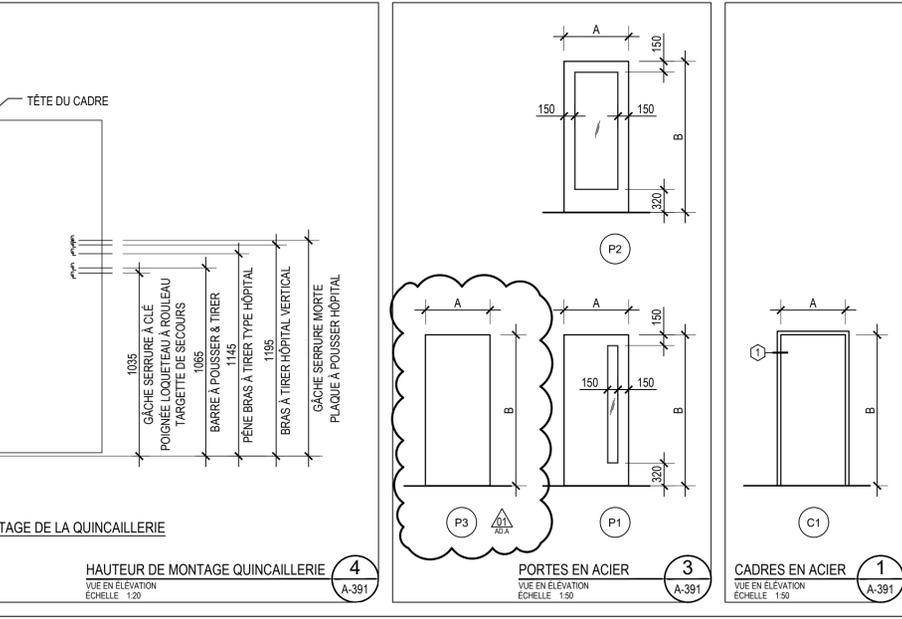
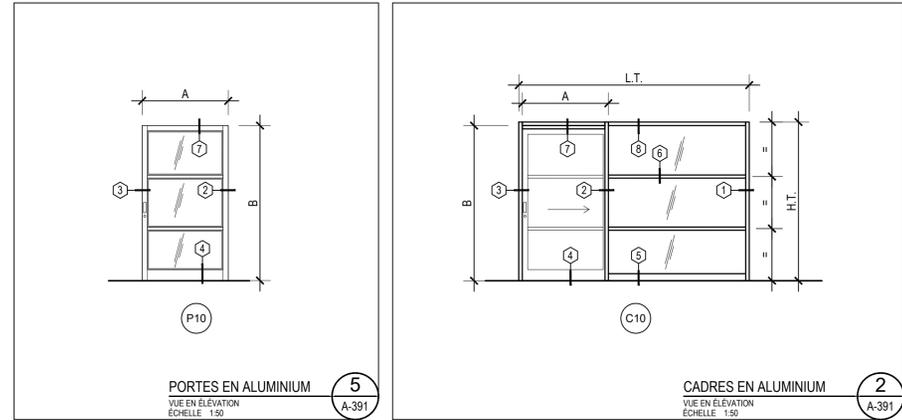
Projet  
**CHSLD SAINT-GEORGES**  
 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
 BUANDERIE, SALON DE COIFFURE ET  
 TOILETTES  
 Adresse  
 3550 RUE SAINT-URBAIN  
 MONTRÉAL (QC) H2X 4C5  
 Dossier  
 23025

Client  
**GROUPE ROY SANTÉ**

Titre  
**PLANS DE DÉMOLITION ET DE  
 CONSTRUCTION, PLAN DES FINIS  
 ET PLAFONDS RÉFLÉCHIS**

Designé par	Préparé par	Vérifié par
M.P.C.	M.R./S.G.	J.T./S.G.
Echelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-201C	

TABLEAU DES PORTES ET CADRES																						
NUMÉRO PORTES / CADRES				CADRES						PORTES				QUINCAILLERIE		REMARQUES						
PLAN	DE	À	D.P.F. (min.)	MAT.	ÉLÉV.	DIMENSIONS				MAT.	ÉLÉV.	ÉP.	VIT.	FINI	GR.		ÉL.	CA.				
								A	B	L.T.	H.T.	C										
NIVEAU REZ-DE-JARDIN																						
RJ57	RJ50	RJ57	45	AC1	C1	±865	±2005	-	-	-	-	-	P	AC1	P1	-	V2	P	01	X	-	1-2-
RJ57a	RJ70	RJ57	45	AC1	C1	865	±2005	-	-	-	-	-	P	AC1	P1	-	V2	P	02	-	-	1-
RJ58	RJ50	RJ58	-	AC1	C1	±915	±2005	-	-	-	-	-	P	AC1	P2	-	V1	P	03	-	-	1-3-
RJ59	RJ50	RJ58	-	AL	C10	1220	±2135	±205	±2210	145	V3	AN	AL	P10	-	V3	AN	04	-	-	-	1-4-5-6
053	051	053	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	AC1	P3	-	-	P	02	-	-	



**Droit d'auteur et usage des documents**

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis, ainsi qu'avec les autres disciplines.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
2	POUR ADDENDA A01
1	POUR APPEL D'OFFRES

No.	Description	Date
2	POUR ADDENDA A01	2023-12-12
1	POUR APPEL D'OFFRES	2023-11-28

**Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.**  
 info@btaa.ca  
 www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame  
 Bureau 301  
 Repentigny  
 Québec, J6A 2T4  
 T 450.585.7150  
 F 450.585.7154

1982, ch. du Village  
 Mont-Tremblant  
 Québec J8E 1K4  
 T 819.681.7100  
 F 819.681.7039

**Projet**  
 CHSLD SAINT-GEORGES  
 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
 BUANDERIE, SALON DE COIFFURE ET  
 TOILETTES

Adresse  
 3550 RUE SAINT-URBAIN  
 MONTRÉAL (QC) H2X 4C5

Dossier  
 23025

**Client**  
 GROUPE ROY SANTÉ

**Titre**  
 TABLEAU DES PORTES ET CADRES

Designé par S. GRAVEL  
 Préparé par S. GRAVEL  
 Vérifié par J.T / S.G.

Echelle Plan  
 Révision

INDIQUÉE A-391